Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200226-2020_5-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 26 février 2020
Délibération n°05/2020

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 20 février deux mille vingt, s'est réuni à 18h, le mercredi 26 février deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
DEMERE Jean-François
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
SALLES Daniel
DELETANG Claude
BLANCHET Roland

Titulaires excusés :
GUILLAUME Gérard
BERNARD Françoise
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard

Suppléants présents :
HENRION Colette

Suppléants excusés :
AUBIER Claude
BLANCHAMP Gérard
GUELON René
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
DUMAS Olivier

Représentation : En l'absence de M. Gilles PETEL, son suppléant M. DUPECHER Pierre a un droit de vote.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200226-2020_5-DE

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1			8	8	0	0

Objet : Bons de commande plan de gestion 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;
Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;
Vu la délibération n°13 du 11 avril 2018 portant sur l'attribution du marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier à l'association « Régie de Territoire des 2 Rives » ;
Vu la délibération n°39/2019 du 27 novembre 2019 concernant les demandes de subvention pour le plan de gestion 2020 ;
Vu la délibération n°36 du 28 novembre 2018 validant la rétrocession de l'ENS du Pacage appartenant au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT et demandant la labellisation de l'ensemble du territoire Ecopôle/Pacage en ENSIL ;

Considérant le marché à bons de commande signé pour une durée de 6 ans (2015-2020) avec la LPO Auvergne pour « *La mise en place d'un plan de gestion pluriannuel sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier* » ;
Considérant le marché à bons de commande signé pour une durée de 3 ans (2018-2020) avec la Régie de Territoire des 2 Rives pour une « *Prestation de service d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien et restauration environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier* » ;
Considérant que la rétrocession de propriété de l'ENS du Pacage appartenant jusqu'à présent au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT, implique que l'ensemble des contrats engageant le Conseil Départemental sur ces terrains soient rétrocédés au SEAT ;
Considérant l'accord-cadre signé le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la LPO Auvergne pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 ;
Considérant que dans cet accord cadre la LPO Auvergne a sous-traité à la société *Nature aux Pattes* une prestation d'éco-pâturage sur l'ENS du Pacage. Le Président propose que la LPO Auvergne sous-traite à la société Nature aux Pattes l'ensemble de la prestation d'éco pâturage de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Le Président présente les différentes actions prévues pour l'année 2020 et propose de valider les bons de commande suivants (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage par le Département) :

PLAN LOIRE 4 - Ecopôle du Val d'Allier - programmation 2020		REGIE - année 2020
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct		**21 000**
GH2	Entretien des ripisylves et boisements annexes (entretien forêt alluviale)	3 000
GH3	Entretien des haies & plantations	2 000
GH4	Entretien des sentiers	4 000
GH5	Entretien des radeaux à sternes	
GH6	Entretien courant / veille patrimoniale	4 000
GH7	Nettoyage retrait des déchets	8 000
TOTAL		**21 000**

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200226-2020_5-DE

PLAN LOIRE 4 - Ecopôle du Val d'Allier - programmation 2020		LPO - année 2020
RESTAURATION - Invt		**19 288**
RH1	Restauration et entretien des milieux ouverts	10 550
RH2a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	3 338
RH2b	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales	2 300
RH7	Création de mares et maintien du réseau existant	3 100
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct		**13 990**
GH1a	Entretien des aménagements (mares, hibernaculums...)	3 220
GH1b	Gestion et entretien des berges	1 460
GH2	Entretien des ripisylves et boisements annexes (entretien forêt alluviale)	2 300
GH3	Entretien des haies & plantations	2 300
GH4	Entretien des sentiers	1 200
GH5	Entretien des radeaux à sternes	1 510
GH6	Entretien courant / veille patrimoniale	2 000
SENSIBILISATION, Communication - Fct		**1 870**
SEN1	Animations scolaires et grand public	1 610
SEN3	Communication / presse	260
COORDINATION - Fct		**7 965**
CA1	Accompagnement, sensibilisation des acteurs locaux	1 860
CA2	Rencontre avec les partenaires pour la gestion du site	3 265
CA3	Coordination générale / suivi financier	1 790
CA7	Maitrise de la fréquentation, des usages et respect de la règlementation	1 050
TOTAL		**43 113**

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à la majorité (5 voix pour une abstention) l'unanimité :

- **D'approuver** le bon de commande pour la LPO Auvergne d'un montant de 43 113€ pour l'année 2020 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
- **D'approuver** le bon de commande pour la Régie de Territoire des 2 Rives d'un montant de 21 000€ pour l'année 2020 comprenant des interventions sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions auprès des différents prestataires ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * S.E.A.T. * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200226-2020_5-DE